



**REIGNIER  
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 15
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, S. JAVOGUES, P. VIDONNE, J-L. MAULET, C. PEGUET, C. MEYNET, J-L LACHENAL, A. MIZZI, S. ROUGET, F. CONTAT, D. EISACK et S. MILLOT-FEUGIER

**Procurations :** MM. I. SAGE à C. PEGUET, André PUGIN à B. MARQUET, N. SEMLAL à S. LE MOAL, G. SUATON à S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN et R. DIAKHATÉ à P. VIDONNE

**Excusés :** MM. É. BOUCHET, P. SAUVAGET, S. BIOLLUZ et G. GAUTHIER

**Absents :** MM. T. GAL, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Secrétaire de séance :** M. J-L LACHENAL

**2023DELIB070 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON MÉDICALE :  
ATTRIBUTION DES LOTS**

*1.1 Marchés publics*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants, et R.2123-1 1° et suivants ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 13 juin 2023 et le 20 juin 2023 ;

**Considérant** qu'une procédure adaptée en 11 lots a été lancée pour des travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale, avec une remise des offres le 22 mai 2023 ;

**Considérant** qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 3 « Menuiseries intérieures » dans les délais prescrits par les documents de la consultation, la procédure est déclarée infructueuse pour ce lot ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article de l'article R.2122-2 du code de la commande publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables peut être conclu pour le lot 3;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre (40% sur le prix des prestations, 60% sur la valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique) ;

**Considérant** que ladite analyse fait ressortir les offres économiquement avantageuses par lot comme suit :

LOT		CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 1	Installation de chantier	Peinture Revolta Blaudeau	16 940,87
Lot 2	Plâtrerie	Peinture Revolta Blaudeau	64 766,33
Lot 4	Carrelage-Faïence	CRC	3 489,98
Lot 5	Peinture	Peinture Revolta Blaudeau	25 359,59
Lot 6	Sols souples	Société Chablaisienne de Revêtements	33 434,30

**Considérant** le constat que les offres enregistrées dépassent les estimations validées par la collectivité sur les lots suivants : 8 « courant faible », 9 « chauffage-rafraîchissement », 10 « sanitaire », et qu'ils manquaient des précisions techniques aux offres des lots 7 « courant fort » et 11 « ventilation » ;

**Considérant** le choix du pouvoir adjudicateur de recourir à la négociation pour les lots 7, 8, 9, 10 et 11 ;

**Considérant**, après étude du rapport d'analyse des offres, après procédure avec négociation, la proposition d'attribution des offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

LOT		CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 7	Courant fort	Jacquemoud électricité	64 942,50
Lot 8	Courant faible	Cottel Réseaux	16 143
Lot 9	Chauffage rafraîchissement	Marmousez et fils	73 132,90
Lot 10	Sanitaire	Marmousez et fils	51 370,30
Lot 11	Ventilation	Marmousez et fils	18 607,65

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1:** **Attribue** les 10 lots du marché de travaux de d'aménagement intérieur de la maison médicale pour un montant total hors taxe de 368 187,42 € HT comme suit :

LOT		CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 1	Installation de chantier	Peinture Revolta Blaudeau	16 940,87
Lot 2	Plâtrerie	Peinture Revolta Blaudeau	64 766,33

Lot 4	Carrelage-Faïence	CRC	3 489,98
Lot 5	Peinture	Peinture Revolta Blaudeau	25 359,59
Lot 6	Sols souples	Société Chablaisienne de Revêtements	33 434,30
Lot 7	Courant fort	Jacquemoud électricité	64 942,50
Lot 8	Courant faible	Cottel Réseaux	16 143
Lot 9	Chauffage rafraîchissement	Marmousez et fils	73 132,90
Lot 10	Sanitaire	Marmousez et fils	51 370,30
Lot 11	Ventilation	Marmousez et fils	18 607,65

**Article 2 :** Donne délégation dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la passation du marché de travaux du lot 3 « menuiserie intérieure » ;

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer les marchés attribués et tous documents relatifs à ce dossier ;

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2023.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Luc LACHENAL

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **10 JUL. 2023**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 074-217402205-20230704-2023DELIB070COR-DE